

Région académique

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

DIPE/20-854-649 du 25/05/2020

**RENDEZ-VOUS DE CARRIERE 2E DEGRE 2019 - MODALITES DE POURSUITE DE LA CAMPAGNE
DES RENDEZ-VOUS DE CARRIERE 2019-2020 AU REGARD DE LA CRISE SANITAIRE**

Destinataires : M. le Président d'Aix Marseille Université - M. le Président d'Avignon Université - M. le Président de l'École Centrale de Marseille - M. le Directeur de l'Institut d'Etudes Politiques - MM. les Inspecteurs d'Académie - Directeurs Académiques des Services de l'Éducation Nationale - Mmes et MM. les Chefs de services académiques - Mmes et MM les Chefs d'Établissement du second degré - Mmes et MM les Chefs d'Établissements privés du second degré - Mmes et MM les Inspecteurs d'Académie - Inspecteurs Pédagogiques Régionaux - Mmes et MM les Inspecteurs de l'Éducation Nationale du second degré

Dossier suivi par : Mme ALESSANDRI - Chef de Bureau - Tel : 04 42 91 74 26 - Mme SALSANO - Gestionnaire (corps des Certifiés et PLP) - Tel : 04 42 91 71 48 - Mme SCHNEIDER - Gestionnaire - Tel : 04 42 91 73 76 (corps des CPE et PEPS) - Mme SALOMEZ - Gestionnaire (corps des Agrégés) - Tel : 04 42 91 73 44 - DIPE - Bureau des actes collectifs

La présente circulaire a pour objet d'indiquer les modalités de poursuite de la campagne des rendez-vous de carrière 2019 au regard de l'actuelle crise sanitaire.

Les mesures s'appliquent à titre exceptionnel, pour cette seule campagne ; elles s'appuieront sur une modification de la réglementation, à titre temporaire.

MODALITES DE POURSUITE DE LA CAMPAGNE

Rendez-vous de carrière en cours :

- Vous devez conduire en priorité les entretiens des agents ayant déjà été inspectés et finaliser des comptes rendus d'ici la fin de cette présente année scolaire.
- De même, concernant les rendez-vous déjà réalisés en totalité, il vous est demandé de finaliser les comptes rendus d'ici la fin de cette année scolaire.

Le délai de 6 semaines entre les deux entretiens, lorsqu'un des entretiens a dû être reporté du fait de la crise sanitaire, est supprimé.

J'attire par ailleurs votre attention sur la situation des agents mutés à la rentrée 2020 : le rendez-vous de carrière des agents devant muter à la rentrée 2020 doit être, sous réserve de faisabilité, organisé en priorité dans sa totalité avant leur départ dans leur nouvelle académie.

Il convient également de finaliser avant la fin de cette année scolaire les rendez-vous de ces agents qui ont été en partie initialisés, le cas échéant via un entretien à distance.

Il est possible de recourir à l'entretien « à distance » dans les cas suivants, sous réserve de l'accord de l'agent :

- lorsque le rendez-vous consiste en un seul entretien avec l'agent : par exemple cas des agents affectés dans un établissement d'enseignement supérieur ou dans un établissement à l'étranger
- lorsque les agents ont déjà eu une inspection et un entretien avec l'inspecteur mais pas d'entretien avec leur chef d'établissement.

L'inspection de l'enseignant à distance, par exemple dans le cadre d'une classe virtuelle, n'est pas envisageable.

Rendez-vous non encore réalisés :

La date de notification des appréciations finales est reportée au 4 décembre 2020. La distinction campagne initiale / campagne de rattrapage est supprimée. Dans cette configuration particulière, les rendez-vous de carrière pourront donc se poursuivre sans discontinuer jusqu'au 23 novembre 2020.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Gérard MARIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille